

VILLE DE ROUEN
Direction Générale des Services
Direction des Finances et de la Vie Associative
(article L2312-1 du CGCT)



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

POUR 2006

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – UNE EVOLUTION LIMITEE DES DEPENSES FACE A DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTEES.

1 – Les perspectives économiques pour 2006	page 4
2 – Les recettes de fonctionnement	
2-1 <i>Les dotations de l'Etat.....</i>	page 6
2-2 <i>Les dotations de la C.A.R.....</i>	page 8
2-3 <i>Les recettes fiscales et les autres recettes.....</i>	page 8
3 – L'évolution des dépenses de fonctionnement	
3-1 <i>Les dépenses de personnel.....</i>	page 10
3-2 <i>Les dépenses de fonctionnement hors personnel.....</i>	page 13
2-3 <i>La charge de la dette.....</i>	page 13

II – LES CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS EN 2006 CORRESPONDENT A LA DECLINAISON DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2002-2008

1 – L'ajustement du PPI 2002-2007 pour couvrir la période 2002-2008.....	page 15
2 – Les autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2005.....	page 17
3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles en 2006	
3-1 <i>Une ville solidaire.....</i>	page 18
3-2 <i>Une ville agréable à vivre.....</i>	page 19
3-3 <i>Une ville moderne.....</i>	page 20
3-4 <i>une ville rayonnante.....</i>	page 21

**III – LA REFORME DE L’INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 14 AU
1^{ER} JANVIER 2006**

1- La simplification des procédures budgétaires et comptables.....page 22

2 – L’amélioration de la lisibilité des documents budgétairespage 24

IV – ANNEXE : GESTION DES AP/CP

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2006

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires constitue la première étape de la préparation annuelle du budget primitif, il doit amener les membres du Conseil Municipal à débattre sur l'évolution des finances communales.

Il permet aux membres de l'assemblée délibérante d'aborder le contexte général d'élaboration du projet de budget pour 2006. La préparation du budget primitif est conditionnée par des facteurs externes liés aux conditions économiques générales et aux dispositions contenues dans la loi de finances mais aussi par des éléments internes à la collectivité tels que l'évolution des dépenses de fonctionnement ou de sa politique d'investissement.

Cette année, le débat d'orientation budgétaire doit également être l'occasion d'ajuster le montant des autorisations de programme (A.P) afin de tenir compte du calendrier qui repoussera au premier semestre 2008 les prochaines élections municipales.

Dans ce contexte, le PPI 2002-2007 doit être prolongé d'une année, ce qui mécaniquement amène un recalage de certains programmes sectoriels sur une durée plus longue que prévue initialement.

Le débat permettra ainsi d'appréhender dans sa perspective les grands équilibres prévisionnels du budget 2006 avant son vote prévu le 3 février 2006.

Enfin l'année 2006 sera marquée par la réforme de l'Instruction Comptable M 14 dont les grandes lignes vous sont explicitées en fin de présentation des orientations budgétaires.

I – UNE EVOLUTION TOUJOURS LIMITEE DES DEPENSES FACE A DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTEES.

Comme en 2005, l'environnement au sein duquel s'élabore le budget primitif 2006 est relativement contraint. Face à ce contexte financier tendu, les budgets des services seront reconduits à l'identique et les mesures nouvelles devront être financées par des redéploiements de crédits ou des économies réalisées par une amélioration de la productivité.

1- Les perspectives économiques pour 2006

a) Une croissance de l'ordre de 1,5 % cette année 2005

Selon les statistiques de l'INSEE, la croissance du volume du PIB s'est établie à, +0,4 % d'une période à l'autre au premier trimestre et à 0,1 % au second. La croissance pour l'année devrait ressortir entre 1,5 % et 2 %.

Les comptes nationaux du deuxième trimestre montrent une contraction de la demande intervenue hors stocks par contraction de la dépense de consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

La faiblesse de la consommation des ménages s'explique par un marché du travail morose. Certes le taux de chômage se replie mais en moyenne sur l'année il devrait rester autour de 10% comme l'année passée. Les indices de confiance des ménages devraient être mieux orientés en fin d'année du fait d'une meilleure tenue de la masse salariale, de l'absence d'intensification des tensions inflationnistes et de la montée en puissance du Plan de Cohésion Sociale.

La situation des entreprises reste tendue, le taux de marge se stabilise à 30,4 %. En effet, la hausse du coût des matières premières et de l'énergie en amont et l'absence de répercussion sur les prix à la consommation en aval condamnent les marges à rester sous pression cette année et certainement au cours du premier semestre 2006 si le prix du pétrole ne se stabilise pas. En revanche, les conditions de financement des entreprises restent favorables même si l'on assiste depuis quelques mois à une remontée des taux longs.

Malgré un contexte difficile et un recul de la production industrielle depuis quelques mois du fait d'un retrait de nos exportations, l'orientation favorable du secteur du bâtiment permet d'espérer une embellie. Les carnets de commandes sont étoffés et sur un an la production en volume a progressé de 2,5 % au premier semestre.

b) La situation 2006 : une croissance du PIB autour de 2 % et un léger mieux pour l'emploi salarié

La croissance de l'économie française devrait s'établir autour de 2 % en 2006 voire 2,5 % si les mesures du plan de soutien du gouvernement stimulent favorablement la croissance :

- soutien aux revenus modestes au travers de la réforme de la prime pour l'emploi, accroissement de la prime de reprise d'activité et aide de 75 € pour les foyers modestes pour faire face à l'augmentation du fioul,
- réforme de la fiscalité et baisse de l'impôt sur le revenu de 3,5 milliards en 2007 dans le cadre de la réduction du nombre de tranches d'impôt,
- incitation de bonus et d'actions par les entreprises.

Dans cette orientation, les ménages devraient soutenir durablement la croissance même s'il ne faut pas s'attendre à une accélération. L'emploi salarié pourrait connaître un léger mieux, l'inflation resterait comparable à 2005, soit 1,9 % en moyenne annuelle.

Les entreprises pourraient être stimulées par un redressement des exportations, le taux de change effectif de l'euro ne devrait pas s'apprécier, au contraire, et la modération salariale concourra à la compétitivité-prix. Les conditions de financement resteraient avantageuses et l'endettement des entreprises resterait à peu près stable.

Compte tenu de ces éléments, le gouvernement envisage **une croissance du PIB entre 2 % et 2,5 %**, une consommation des ménages raffermissée (+ 2,3 %), un réveil des exportations (+ 5 %), **des prix à la consommation stabilisés (1,8 %)** et une reprise des emplois salariés.

CADRAGE MACRO ECONOMIQUE DU PROJET DE LOI DE FINANCES
(en % de variation)

	2004	2005 (P)	2006 (P)
PIB	2,3	1,5'-2	2-'2,5
Importations	6,9	5,6	5,6
Consommations privées	2	2	2,3
Investissement des entreprises	2,8	3,4	4,3
Exportations	3,1	2,5	5
Pouvoir d'achat du revenu disponible	1,4	1,7	2
Prix à la consommation	2,1	1,8	1,8

(P) : Prévission

(Source : les notes bleues de Bercy – Septembre 2005)

c) L'intercommunalité en question

La Cour des Comptes vient de faire paraître (www.ccomptes.fr) le rapport attendu sur l'intercommunalité. La réforme initiée par la loi du 12 juillet 1999 était porteuse de quatre objectifs clairs parmi lesquels la promotion de l'intercommunalité à travers de nouvelles catégories de regroupement de communes, la simplification et la rationalisation des règles d'organisation et de fonctionnement des intercommunalités, la transparence du fonctionnement en particulier sous l'angle des structures et des compétences transférées, le développement du régime de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.).

Le rapport fait état d'un succès rapide des dispositifs de coopération intercommunale (14 communautés urbaines, 162 communautés d'agglomération, 922 communautés de communes à TPU, 1421 communautés de communes à fiscalité additionnelle) dans un environnement complexe mais cette évolution reste inachevée à bien des égards.

La ville de Rouen, partie prenante au sein de la Communauté d'Agglomération Rouennaise, ne déroge pas à ce constat. En effet, ainsi qu'elle l'indique dans ses documents budgétaires depuis plusieurs années, la ville est prise par un effet de ciseau redoutable qui pèse sur ses finances. Les charges de centralité (équipements sportifs, culturels, voirie, etc ...) sont supportées par les seuls habitants de Rouen alors même que les équipements ou certaines voies sont régulièrement utilisées ou empruntées par les habitants de l'agglomération. A l'inverse, la ressource la plus dynamique des quatre taxes traditionnelles (la taxe professionnelle) est intégralement perçue par la Communauté qui reverse à la ville, sous forme de dotation, un montant arrêté en 1999. Or l'évolution constatée de la ressource tirée de la taxe professionnelle, après une baisse en 2002 est répartie à la hausse pour atteindre plus de 25 millions d'euros en 2004 sur l'ensemble de l'agglomération.

Aussi, l'année 2006 sera pour la ville une année charnière vis à vis de l'agglomération puisque la loi impose aux communautés de se positionner clairement sur les modalités et le périmètre de leur transfert de compétences inscrites au contrat d'agglomération mais non encore effectivement pris en charge (Sport, Culture, Voirie, Activité économique). La Communauté d'Agglomération Rouennaise devra en tout état de cause faire connaître sa position avant août 2006.

2 – Les recettes de fonctionnement

2-1 Les dotations de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2006 décline l'objectif du gouvernement qui consiste à « poursuivre l'effort de l'Etat en faveur des collectivités locales dans le respect de leur autonomie financière » (intervention de Brice Hortefeux au Comité des Finances Locales du 27 septembre 2005).

a) La consolidation des concours financiers de l'Etat

L'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales sera poursuivi en 2006. Ainsi, le contrat de croissance et de solidarité est reconduit et malgré les restrictions imposées aux finances de l'Etat dans un contexte budgétaire difficile, les règles d'indexation du contrat de croissance et de solidarité (inflation plus 33 % du PIB pour l'enveloppe normée) seront de nouveau reconduites en 2006.

Aussi, avec une hypothèse d'inflation pour 2006 de 1,8 %, et une hypothèse de progression

du PIB en 2005 de 1,75 %, l'enveloppe du contrat de croissance progressera de 2,38 % en 2006 et même de 2,49 % après la révision des indices d'indexation du contrat pour 2005. Pour mémoire, le contrat avait progressé de 2,83 % en 2005, 1,7% en 2004 et 2,3 % en 2003.

Au total, cette enveloppe qui regroupe entre autre la D.G.F., la D.G.E. et la D.G.D atteindra au niveau national près de 44 Milliards d'€ en 2006.

2.1.1 La dotation forfaitaire

La D.G.F. à elle seule progressera de 2,73 % ce qui représente plus d'un milliard d'euros à l'échelon national. Les différentes composantes de la dotation forfaitaire pourront progresser à leur tour au maximum :

- pour la dotation de base : de 75 % du taux de croissance de la D.G.F., soit 2 %,
- pour la part superficière : de 2 % également,
- pour la compensation de la part salariale : de 50 % du taux de croissance de la D.G.F. soit 1,34 %,
- pour le complément de garantie : de 25 % du taux de croissance de la D.G.F., soit 0,67 %.

Pour Rouen, cette progression devrait représenter un montant supplémentaire d'environ 430 000 €.

2.1.2 La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La D.S.U. progressera à nouveau de 120 M€ à l'échelon national. La réforme de la D.S.U. sera consolidée par une série de 3 mesures mais qui ne devraient pas avoir de conséquence pour Rouen.

Compte tenu des éléments en notre possession, le montant de la D.S.U. est estimé à 1,93 M€ en 2006 contre 1,76 M€ en 2005.

Un ajustement de cette recette sera opéré à réception de la notification officielle de son montant lors du vote d'une décision modificative du budget.

2.1.3 Les autres dotations

La dotation de compensation relative à la taxe professionnelle (DCTP) correspond à des exonérations décidées dans le passé par l'Etat, elle diminue chaque année car elle joue un rôle d'ajustement au sein de l'enveloppe globale des dotations distribuées par l'Etat. Cette dotation pourrait s'élever à 1,66 M€ si la diminution constatée en 2005 (11 %) se poursuit en 2006.

En 2005, la Ville a encaissé au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle une somme de **553.222 €**. Ce fonds est alimenté par les recettes de taxe professionnelle d'établissements « dits exceptionnels ». Il est géré par le Conseil Général de la Seine-Maritime qui en assure la redistribution auprès de la commune sur laquelle se situe l'établissement mais aussi auprès de certaines communes limitrophes en fonction de différents critères (communes défavorisées, communes d'accueil).

La Ville de ROUEN a bénéficié de ce fonds en 2005 car le nombre de salariés de l'usine

Renault Cléon qui réside à Rouen a dépassé un certain seuil lui permettant d'être éligible à cette dotation. Compte tenu des informations dont nous disposons, le montant 2006 serait stable par rapport à celui de 2005.

2-2 Les dotations de la Communauté d'Agglomération Rouennaise (C.A.R.)

En 2005, les dotations versées par la C.A.R. se sont décomposées de la façon suivante :

- **L'attribution de compensation** pour un montant de **18.434.626 €**.
- **La dotation de solidarité communautaire** pour un montant de **2.260.824 €**.

D'après les informations recueillies auprès de la Communauté d'Agglomération Rouennaise les dotations 2006 resteraient **inchangées** pour l'attribution de compensation et avec une **très faible évolution positive** pour la dotation de solidarité communautaire.

2-3 Les recettes fiscales et les autres recettes

2.3.1 La fiscalité directe locale (taxes ménages):

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif 2006 sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes ménages de **+ 1,3 %** pour la taxe d'habitation, **+ 0,6 %** pour le foncier bâti et de **- 5,2 %** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance physique et de **+ 1,8 %** au titre d'une prévision de revalorisation forfaitaire décidée chaque année par voie législative.

Ces deux dernières années, le parlement a fixé cette revalorisation à **+ 1,5 %**, et il est évoqué dans la loi de finances 2006 une hausse forfaitaire des bases de **+ 1,8 %**.

2.3.1.1 L'évolution des bases.

EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 1998 A 2005 :

**Montant des bases nettes fiscales et
projetées pour 2005
(Données en euros)**

Bases notifiées	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taxe d'habitation	100 242 831	103 542 761	105 938 742	107 568 662	110 703 040	113 473 925	117 091 482	120 713 000
Foncier bâti	114 568 280	116 727 669	118 971 474	117 460 100	120 655 338	123 682 527	127 182 974	130 130 000
Foncier non bâti	205 893	217 702	205 935	245 202	252 818	212 991	225 519	209 500
TOTAL	215 017 004	220 488 132	225 116 151	225 273 964	231 611 196	237 369 443	244 499 975	251 052 500

Evolution des bases nettes fiscales

**notifiées
en pourcentage**

Evolution des bases notifiées	1998/1997	1999/1998	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004
Taxe d'habitation	0,97%	3,28%	2,31%	1,54%	2,91%	2,50%	3,19%	3,09%
foncier bâti	4,72%	1,88%	1,92%	-1,27%	2,72%	2,51%	2,83%	2,32%

Source : Etat 1259 MI – Services fiscaux

Dans l'attente de la notification des bases qui n'interviendra qu'au premier trimestre 2006, l'hypothèse retenue concernant leur évolution soit **+ 2,8 %** correspond approximativement au taux d'évolution moyen des bases de taxe d'habitation et de taxes foncières constaté entre 2004 et 2005.

2.3.1.2 Les taux d'imposition

Comme chaque année, la Ville procédera au vote des taux d'imposition lors de l'adoption de la première décision modificative du budget au cours du mois de mars prochain. Conformément à l'annonce faite au B.P 2005, une évolution de 1 % du taux a été retenue pour 2006.

En 2005, les taux appliqués sur les ménages sont les suivants :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Ville	19,79 %	20,80 %	24,83 %
Département	6,53 %	13,16 %	22,74 %
Région	/	4,42 %	9,20 %
Taxe spéciale d'équipement	0,031 %	0,056 %	/
TOTAL			

Le tableau suivant compare la moyenne des taux pratiqués par l'ensemble des grandes villes qui relèvent de la taxe professionnelle unique (T.P.U.) par rapport aux taux de la ville de Rouen :

	Moyenne de l'ensemble des Villes en T. P.U. (2002) *	Taux d'imposition 2005 pour la Ville de ROUEN
Taxe d'habitation	20,02%	19,79%
Foncier bâti	22,55%	20,82%
Foncier non bâti	38,98%	24,83%

source : association des grandes villes de France et Dexia (villes en TPU et sans fiscalité mixte)

Les taux votés par la Ville de Rouen en 2005 restent inférieurs à la moyenne des villes de France intégrées dans un groupement intercommunal à taxe professionnelle unique, telle qu'elle apparaissait en 2002.

2.3.2 Les autres recettes :

Au-delà des contributions directes, la ville de Rouen perçoit :

La taxe additionnelle communale aux droits de mutation : Depuis quelques années, l'évolution observée de cette recette tant en volume qu'en valeur, a fait preuve d'un certain dynamisme grâce à la fois à la politique foncière menée depuis 3 ans mais aussi à la bonne tenue du marché de l'immobilier. L'évolution de cette recette est complexe à anticiper car elle possède une part conjoncturelle non négligeable. Par prudence, cette recette a été estimée à un peu moins de **3 M€** en 2006.

Les droits de stationnement : En 2005, il avait été prévu une somme de **2,10 M€** au budget primitif. Le montant est ajusté pour 2006 avec comme hypothèse une évolution à nouveau favorable de ce montant compte tenu de l'extension de la zone orange (estimation faite pour 2,10 M€) mais aussi de l'extension des zones Park en Ciel.

Taxe sur l'électricité : Quant à la **taxe sur l'électricité**, son niveau d'encaissement soit **1,8 M€** est relativement stable d'une année sur l'autre.

La taxe de séjour continue à être relativement dynamique, elle est évaluée pour 2006 à **160.000 €**.

3 - L'évolution des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2006, les services se sont attachés à reconduire les dépenses courantes à l'identique par rapport à 2005 et à financer les dépenses nouvelles par redéploiement de crédits, par des économies mais aussi dans certains cas par l'obtention de recettes nouvelles.

L'étroitesse des marges de manœuvre financières n'empêche pas pour autant la ville de Rouen de proposer des services nouveaux aux Rouennais. Il s'agit d'optimiser au mieux l'utilisation de nos moyens financiers pour continuer à leur rendre un service de qualité sans avoir à recourir dans la mesure du possible à une augmentation de la fiscalité qui pèse sur chaque habitant de la ville de Rouen.

3-1 Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel représentent un peu plus de **55 %** de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. Il est donc indispensable de maîtriser leur évolution car elles augmentent de manière quasi mécanique compte tenu notamment du glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'évolution normale de la carrière de chaque agent municipal (avancement de grade, promotion..). La faible hausse des recettes fiscales est intégralement absorbée par l'évolution des dépenses de personnel soit environ **3 %**. Comparée aux collectivités de même taille, cette augmentation des dépenses de personnel, cette année encore, devrait être limitée.

La perte des recettes de taxe professionnelle en 2000 a privé la ville de Rouen d'une recette plus dynamique que les recettes de taxe d'habitation et de taxes foncières. Depuis lors, l'évolution mécanique des recettes fiscales permet à peine d'assurer l'évolution annuelle des charges de personnel à périmètre constant.

Plusieurs chantiers ont été lancés par la Direction des Ressources Humaines de manière à répondre aux exigences croissantes formalisées auprès des services opérationnels.

Un des principaux axes de travail en cours de développement concerne le pilotage de l'emploi et des compétences. Ce point renvoie aux priorités suivantes :

a) Développement de la mobilité interne.

Les efforts impulsés par la Direction Générale des Services dans cette voie et relayés par la Direction des Ressources Humaines, ont permis de faire de la mobilité interne un véritable outil de gestion des effectifs. A ce titre, il convient de noter que 45 recrutements ont été pourvus par cette voie en 2004 et 29 en 2005 (sur les dix premiers mois).

En 2006, la ville poursuivra cette valorisation de l'image interne auprès des personnels. L'objectif est dans ce cadre de développer le volontarisme des agents pour s'inscrire dans cette démarche, à même d'enrichir leur profil professionnel.

b) L'effort de formation.

L'enveloppe de frais pédagogiques était au Budget Primitif 2005 de **164.000 €**. En 2006, la demande des services, ainsi que l'évolution des métiers des collectivités locales conduiraient à proposer un effort significatif concrétisé par une nette réévaluation de ces crédits. Si cette hausse des crédits était validée, l'utilisation de ces derniers s'orienterait en priorité vers :

- des formations permettant à l'agent de valoriser son profil dans le cadre d'une mobilité interne,
- des Valorisations des Acquis de l'Expérience.

Parallèlement des formations internes ont pu être développées, notamment en finances et bureautique, permettant ainsi de valoriser les compétences de formateur de certains agents municipaux.

c) Résorption de la précarité.

La Ville poursuivi l'effort de résorption de la précarité. Il est à noter que la ville a ainsi intégré :

- 5 agents temporaires,
- 3 agents C.E.C,
- 2 agents au titre de la loi Sapin,
- 5 agents horaires.

Soit **15** agents sur 10 mois.

Dans ce cadre des demandes nouvelles seront identifiées en 2006, notamment pour les agents horaires ou temporaires depuis longtemps agents ville de Rouen.

Par ailleurs, la mise en place des contrats d'avenir (25) et des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), prévue par les décrets du 17 mars 2005 et adopté par une récente délibération démontre la mobilisation de la Ville pour l'emploi des publics ciblés.

Ces nouveaux dispositifs devront également être initiés au sein d'associations, à hauteur de 10 contrats d'avenir. La Ville participera, par le biais des subventions versées, au recrutement des contrats d'avenir au sein des structures associatives intéressées par ces nouveaux contrats. Enfin, il convient de signaler le maintien général du nombre d'adultes relais et d'apprentis.

Pour 2006, les évolutions relatives aux charges de personnel sont les suivantes :

- Valeur du point d'indice : Les augmentations de la valeur du point d'indice en 2005 ont été évaluées à **0,842 %** sur douze mois. Cette augmentation des traitements a consommé quasiment l'intégralité des crédits mobilisés en 2005 à cette fin (soit **678.000 €**). Les risques identifiés sur l'exécution du C.A 2005 découlent en partie de cette augmentation qui réduit d'autant les marges de manœuvres disponibles sur les crédits de personnel.

Pour 2006, l'augmentation de la valeur du point devrait se situer à **0,6 %** soit une masse de **410.000 €**.

Par ailleurs la Ville devra financer l'effet report des différentes hausses de la valeur du point d'indice constatées en 2005. Cet effet report est évalué à **610.000 €**.

- Analyse du Glissement Vieillesse Technicité : L'analyse des effectifs au 30 juin 2005 confirme la tendance, observée au niveau national, du vieillissement des effectifs du personnel ville, ce qui induit des conséquences sur l'évolution du GVT. L'importance des effectifs des agents de catégorie C, tous statuts confondus, contribue à développer un GVT spécifique.

Parallèlement la Ville entre dans un cycle où les départs en retraite vont s'accélérer (Pour mémoire : 36 départs en retraite en 2003, 42 en 2004, au moins 38 en 2005). Ces départs débouchent sur des recrutements d'agents en début de carrière moins concernés par les avancements de grades (effet noria).

Il faut préciser qu'il n'est pas possible de connaître au début d'un exercice budgétaire, de manière très fine, le nombre d'agents qui partiront en retraite au cours de cette année-là. En effet, certains agents pouvant faire valoir leur droit à la retraite peuvent néanmoins prolonger leur activité. Leur décision définitive ne se prend souvent qu'en cours d'année. Les départs permettent par ailleurs une mobilité interne choisie par les agents.

Au regard de ces évolutions, il est proposé de baisser le montant du GVT 2006 par rapport à 2005 (410.000 € en 2006).

L'effet report des intégrations d'agents effectués en 2005 au titre de la résorption de la précarité aura en 2006 des conséquences financières évaluées à **130.000 €**.

Les crédits relatifs aux emplois aidés et notamment aux contrats d'avenir et aux contrats d'accompagnement dans l'emploi sont valorisés en 2006 à hauteur de environ 1,14 M€ ce qui représente une hausse globale de plus de 30.000 € pour les contrats aidés. Dans ce cadre, plusieurs grandes caractéristiques sont à noter :

- Fin du dispositif CES, (et perte des recettes concomitantes), au 31/12/2004,
- Passage du nombre de contrats emplois jeunes de 4 à 2, jusqu'à la fin du dispositif.

3-2 Les dépenses de fonctionnement hors personnel.

Comme souligné en introduction, les dépenses des services resteront contraintes encore cette année avec une évolution d'environ 2,5% pour les achats de fournitures et d'énergie. Une valeur cible d'environ 29,5 millions d'€ sera consacrée aux charges de caractère général (27,8 millions d'€ en 2005). Cette évolution prend toutefois en compte les charges prévues pour mener à bien les priorités présentées ci-après. Les seules autres évolutions notables concernent les fluides pour lesquels des crédits complémentaires seront débloqués pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie. Tout compris, c'est-à-dire y compris chauffage urbain, cette hausse des prix de l'énergie devrait coûter à la Ville environ 300.000 €.

L'accueil du public de l'Hôtel de Ville, priorité affichée en 2005, rentrera dans sa phase active avec la fin des travaux prévue au second semestre 2006. Il s'agit d'adapter le service rendu aux Rouennais compte tenu de l'évolution du mode de vie de la population. Cet objectif sera poursuivi notamment par une amélioration de l'accueil en Mairie autour de la notion du guichet multiservices permettant à l'utilisateur d'obtenir une réponse plus rapide à l'ensemble de ses demandes et au plus près de ses besoins. Par ailleurs, la possibilité pour chaque usager de télécharger directement de son domicile un certain nombre de formulaires devrait générer pour chaque Rouennais un gain de temps, en évitant les déplacements en Mairie.

Parmi les autres points forts à souligner, il convient de mettre l'accent sur une exposition particulièrement importante et ambitieuse intitulée « **Miroir du Temps, chefs d'œuvre des musées de Florence** » qui sera organisée l'année prochaine. Il s'agit d'un événement de portée internationale puisque seul Pékin aura eu le privilège de recevoir les œuvres de nature exceptionnelle : budget prévisionnel **750.000 €** dont **140.000 €** de charge nette pour la ville.

3-3 La charge de la dette

L'encours de la dette propre de la ville s'élevait au 1^{er} janvier 2005 à **134.2 M€**. Ainsi, si l'on considère qu'il aura fallu d'une part emprunter **22 M€** pour financer les investissements de l'exercice 2005 et d'autre part amortir un capital de **15.2 M€**, dont près de **2.4 M€** de sur-amortissement, l'encours de dette début 2006 pourrait être de **140.8 M€** compte tenu des remboursements anticipés réalisés en 2005. Il s'agit cependant d'une hypothèse haute qui pourrait être remise en cause, en cas d'accélération des versements de subvention d'équipement très importants attendus dans le cadre du G.P.V.

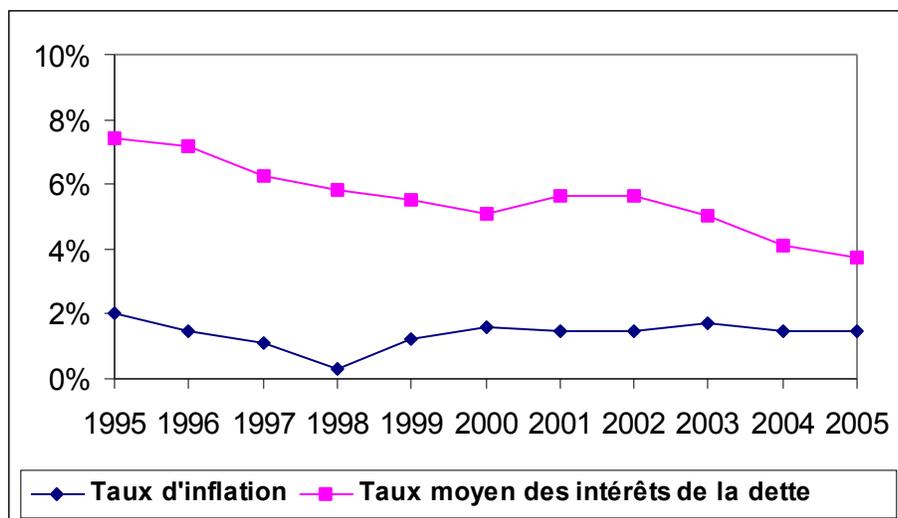
Les taux d'intérêts après avoir sensiblement fléchi au cours des 3 premiers trimestres 2005 ont amorcé un redressement perceptible notamment en ce qui concerne les taux à court terme qui les conduit à retrouver voire dépasser les cotations du début d'année 2005 selon les anticipations des établissements financiers.

Aussi, la charge des intérêts de dette propre hors SWAP peut être estimée à **5.400.000 €**, soit un montant comparable à celui inscrit au Budget Primitif 2005 (**5.420.000 €**).

Ces tendances haussières sont susceptibles de porter le coût moyen de la dette du budget principal à **3,87 %** au 1^{er} janvier 2006 soit une augmentation de 14 points de base au regard des valeurs du 1^{er} janvier 2005, si l'on intègre l'hypothèse que le nouvel emprunt de **22 M€** sera souscrit à un taux fixe de **4 %**.

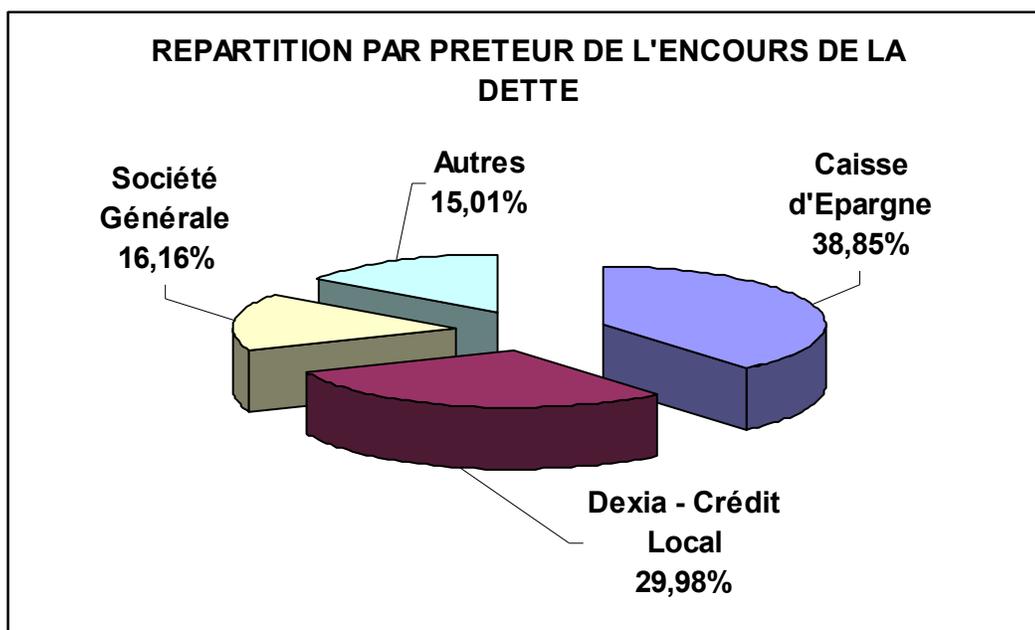
A ce jour, en dehors de toute opération de SWAP, la dette est composée à **63 %** de taux fixes et à **37 %** de taux variables.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DES INTERETS



Cette hausse trouve son origine dans les cours anticipés des taux variables. Les principaux index utilisés par la ville de Rouen progressent, en effet, sensiblement. L'EONIA était à **2,09 %** au 1^{er} janvier 2005. Il est attendu à **2,24 %** au 1^{er} janvier 2006. Les EURIBOR 3 mois et 12 mois passeraient quant à eux respectivement de **2,15 % à 2,31 %** et de **2,34 % à 2,53 %**.

REPARTITION PAR PRETEUR DE L'ENCOURS DE LA DETTE



II – LES CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS EN 2006 CORRESPONDENT A LA DECLINAISON DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2002-2007 ajusté 2002-2008

Il est rappelé que les investissements de la ville de Rouen sont gérés sous la forme **d'autorisations de programme et de crédits de paiement**. Les autorisations de programme sont pluriannuelles, elles permettent d'engager l'opération d'investissement sur le plan comptable et juridique. Elles constituent la limite maximale financière arrêtée par la Ville sur les engagements des futurs investissements. Pour autant, les crédits inscrits au budget correspondent à ce qui est nécessaire pour permettre le paiement effectif des investissements. Cette méthode de gestion budgétaire optimise les crédits inscrits au budget de la Ville sans un recours inutile à la fiscalité ou prématurément à l'emprunt .

Il vous est proposé d'ajuster **le plan pluriannuel d'investissement P.P.I. 2002-2007** pour tenir compte du calendrier électoral qui prolonge d'un an la durée du mandat municipal.

Le présent rapport d'orientation budgétaire doit permettre de faire un point d'étape sur l'exécution en terme de crédits de paiement des différentes autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2005 et réajustées sur la période 2002-2008. Il indiquera, dans cette perspective les principaux crédits de paiement à inscrire au budget primitif 2006 mais aussi les autorisations de programme nouvelles pour couvrir les années 2006, 2007 et 2008.

1 – L'ajustement du PPI 2002-2007 pour couvrir la période 2002-2008

L'année supplémentaire d'exécution du PPI qu'il convient d'intégrer aux prévisions initiales est l'occasion de balayer l'ensemble des programmes sectoriels et de caler le montant des Autorisations de Programme (AP) à la réalité d'exécution des projets. C'est pourquoi la démarche entreprise a consisté à sauvegarder les moyens financiers nécessaires à la réalisation des opérations dites récurrentes (maintenance, travaux dans les écoles, sécurité renouvellement d'équipement, etc ...), à faire face par la mobilisation de ressources, à la montée en charge des opérations liées au GPV, et à privilégier les projets dont la réalisation concrète sera visible pour nos concitoyens avant 2008.

Ce montant du PPI 2002-2007 a été arrêté à **249 M€** en 2004, réévalué à **273.6 M€** fin 2005 et réajusté à **289.2 M€** pour tenir compte d'une année supplémentaire de la mandature et de la montée en charge de certaines opérations (hors budget annexe). Les AP correspondants au PPI réajusté 2002-2008 seront ouvertes dès le BP 2006 au regard du faible nombre d'années qui nous sépare de la fin de la mandature.

Afin d'éviter un gonflement artificiel du programme sectoriel G.P.V, la Convention Publique d'Aménagement Grand'Mare est désormais inscrite en charge nette.

L'ajustement du PPI a été réalisé en tenant compte d'une part de l'évolution des programmes sectoriels et de leur rythme d'exécution et d'autre part du prolongement d'un an de la mandature. Les résultats sont synthétisés sous la forme du tableau présenté ci-après :

Programmes sectoriels	Montant P P I 2002/2007 à fin 2005	Montant P P I 2002/2008 projeté au BP 2006	C.P. Mandatés à fin 2004	C. P. ouverts 2005 (yc DM3)	C. P. demandés B.P. 2006	C.P. P.P.I. Ultérieurs
ESPACES PUBLICS (Voirie/Propreté)	35 877 488	43 475 783	11 802 976	6 623 413	7 214 723	17 834 671
ESPACES VERTS	7 463 119	7 473 318	3 028 193	1 177 322	1 315 803	1 952 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	13 308 686	14 282 741	6 579 844	2 288 217	2 677 796	2 736 884
ENSEIGNEMENTS ECOLES	12 260 421	13 129 003	8 603 380	1 488 811	1 176 810	1 860 002
PETITE ENFANCE	6 275 503	4 134 015	571 228	571 652	1 689 112	1 302 023
JEUNESSE	6 070 452	6 120 880	1 999 268	366 759	548 895	3 205 958
BATIMENT - PARC AUTOMOBILE	11 160 288	12 606 702	4 874 578	2 679 095	2 463 029	2 590 000
ACTIONS FONCIERES	15 549 356	18 717 441	6 662 051	4 021 197	3 807 325	4 226 868
AIDE SOCIALE	834 303	934 303	334 303	150 000	180 000	270 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 475 179	4 635 803	867 923	1 267 169	1 676 498	824 213
EQUIPEMENTS CULTURELS	46 829 087	46 797 908	2 899 656	3 338 227	3 312 006	37 248 019
GRAND PROJET DE VILLE	74 534 240	80 398 205	5 901 141	10 138 258	13 661 000	50 697 806
HABITAT	5 589 806	6 103 633	775 406	368 227	2 570 000	2 390 000
INFORMATIQUE	3 593 349	3 792 298	2 543 340	539 365	299 593	410 000
MOYENS DES SERVICES	12 329 998	8 007 111	2 376 886	2 598 645	1 788 581	1 242 999
PATRIMOINE HISTORIQUE	13 835 077	14 063 939	2 638 940	993 034	1 495 013	8 936 952
URBANISME	3 653 755	4 485 903	648 917	467 500	851 115	2 518 371
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	273 640 107	289 158 986	63 108 030	39 076 891	46 727 299	140 246 766

Programmes sectoriels Budgets annexes - Hors taxes	Montant P P I 2002/2007 à fin 2005	Montant P P I 2002/2008 projeté au BP 2006	C.P. Mandatés à fin 2004	C. P. ouverts 2005 (yc DM3)	C. P. demandés B.P. 2006	C.P. P.P.I. Ultérieurs
THEATRE DUCHAMP-VILLON	5 270 000 €	5 270 000 €	466 991 €	55 000 €	300 000 €	4 448 009 €
THEATRE DES ARTS	5 200 000 €	5 200 000 €	0 €	1 743 868 €	3 425 592 €	30 540 €
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470 000 €	10 470 000 €	466 991 €	1 798 868 €	3 725 592 €	4 478 549 €
TOTAL GENERAL Budget principal + Budgets annexes	284 110 107 €	299 628 986 €	63 575 021 €	40 875 759 €	50 452 891 €	144 725 315 €

2 - Les autorisations de programmes ouvertes à la fin de l'année 2005 (hors AP de clôture)

Programmes sectoriels	Montant AP 2005	CP mandatés Au 31/12/04	CP 2005 Ouverts (après DM3)	engagé 2005 au 08/11/05	%	mandaté 2005 au 08/11/05	%
ESPACES PUBLICS	34 027 488	11 802 976	6 623 413	1 650 077	24,91%	3 676 177	55,50%
ESPACES VERTS	6 103 118	3 028 193	1 177 321	210 581	17,89%	681 021	57,85%
EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 918 686	6 579 846	2 288 218	551 514	24,10%	1 578 231	68,97%
ENSEIGNEMENT - ECOLES	12 260 421	8 603 380	1 488 811	261 569	17,57%	1 067 792	71,72%
PETITE ENFANCE	6 275 503	571 228	571 653	247 802	43,35%	201 505	35,25%
JEUNESSE	6 070 452	1 999 267	366 759	58 079	15,84%	130 606	35,61%
BATIMENTS ET PARC AUTOMOBILE	11 160 288	4 874 577	2 679 096	860 135	32,11%	1 411 300	52,68%
ACTIONS FONCIERES	14 779 356	6 662 051	4 021 197	1 329 522	33,06%	2 305 443	57,33%
AIDE SOCIALE	834 303	334 303	150 000	16 459	10,97%	29 299	19,53%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 475 179	867 922	1 267 169	677 334	53,45%	405 625	32,01%
EQUIPEMENTS CULTURELS	46 629 087	2 899 654	3 338 227	1 458 942	43,70%	1 250 540	37,46%
GRAND PROJET DE VILLE	74 434 240	5 901 142	10 138 258	414 319	4,09%	6 498 061	64,09%
HABITAT	5 589 806	775 407	368 227	504	0,14%	97 740	26,54%
INFORMATIQUE	3 593 349	2 543 341	539 364	59 199	10,98%	369 653	68,53%
MOYENS DES SERVICES	11 014 998	2 376 885	2 598 645	747 850	28,78%	1 433 316	55,16%
PATRIMOINE HISTORIQUE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	9 715 142	2 638 939	993 035	312 821	31,50%	581 349	58,54%
URBANISME	3 545 755	648 916	467 499	66 364	14,20%	259 404	55,49%
TOTAL GENERAL	263 427 171	63 108 029	39 076 892	8 923 071	22,83%	21 977 062	56,24%

BUDGETS ANNEXES - HORS TAXES

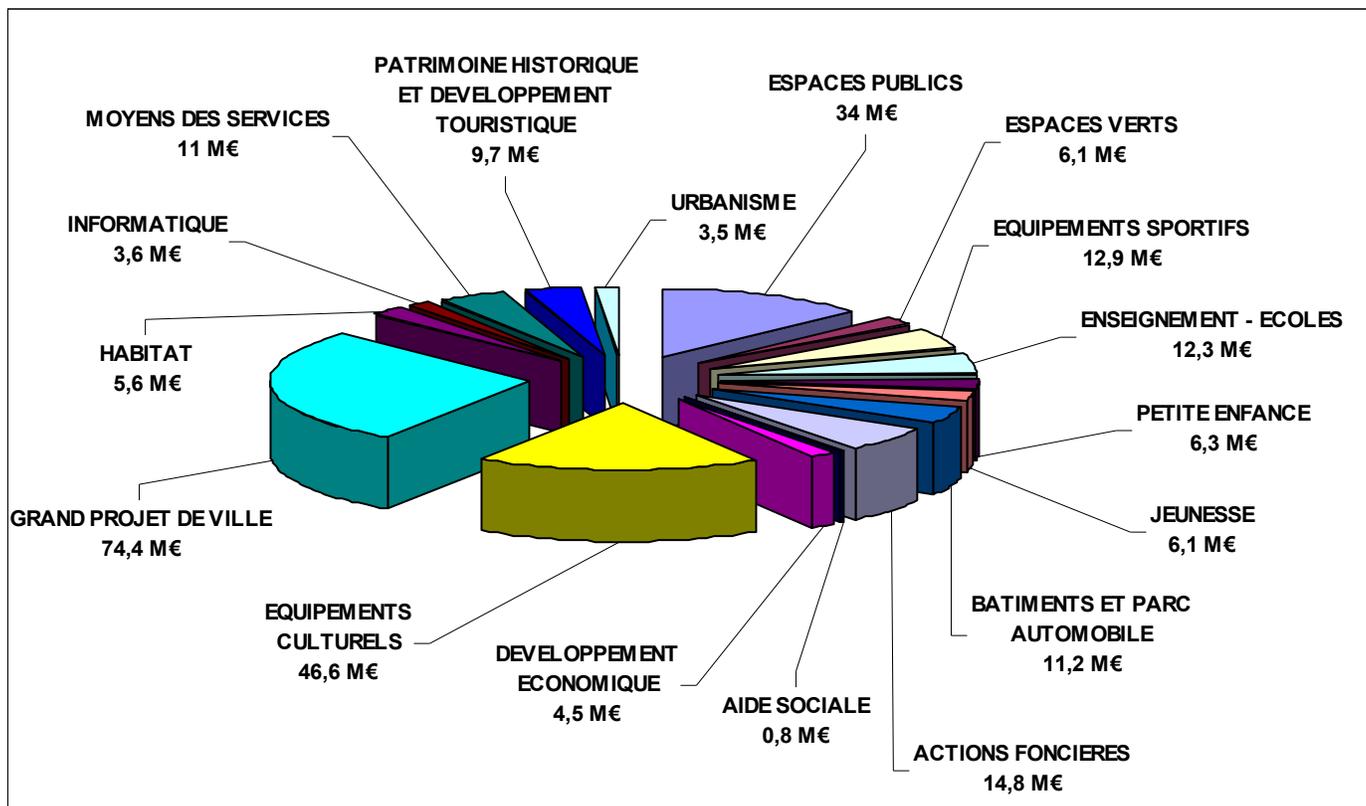
THEATRE DUCHAMP - VILLON	5 270 000	466 991	55 000	18 450	0,00%	35 737	64,98%
THEATRE DES ARTS Hors taxes	5 200 000	0	1 743 868	1 314 590	75,38%	422 008	24,20%
TOTAL BUDGETS ANNEXES	10 470 000	466 991	1 798 868	1 333 040	74,10%	457 745	25,45%
TOTAL GENERAL	273 897 171	63 575 020	40 875 760	10 256 111	25,09%	22 434 807	54,89%

*Le total des crédits de paiements prend en compte les crédits mandatés entre 2002 et 2003 ainsi que les crédits ouverts à la fin de l'année 2005 après la DM3

A la fin de l'année 2005, les autorisations de programme ouvertes s'élèvent à **273.9 M€** sur un P.P.I de **284.1 M€**. Le taux de mandatement sur C.P ouverts en 2005 approche les 55 % début novembre 2005.

En excluant les A.P ouvertes pour le projet Médiathèque (35 M€) et celles ouvertes pour le GPV, le taux de réalisation des A.P ouvertes sur le budget principal est proche de **54 % sur la période 2002-2005**. Ce taux est particulièrement significatif et marque la dynamique de l'activité des services. Ce taux devrait progresser encore d'avantage compte tenu de l'accélération des réalisations des opérations en cours.

REPARTITION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES PAR SECTEURS A FIN 2005



Parmi les principales autorisations de programme ouvertes à la fin de l'année 2005, on peut citer :

- Le grand projet de ville pour **74,4 M€** qui regroupe à la fois la participation de la ville au GIP/GPV mais aussi les opérations réalisées dans le cadre des conventions publiques d'aménagement « Grand Mare » et « Grammont » et TEOR.
- Le programme sectoriel « équipements culturels » pour **46,62 M€** dont **35 M€** sont affectés à la construction de la future médiathèque.
- Le programme d'amélioration des espaces publics (voirie propreté) pour près de **34 M€** dont plus de **11 M€** sont consacrés à la maintenance du patrimoine.

3 – Les principaux crédits de paiements prévisibles en 2006

A ce stade de la préparation budgétaire, la masse des crédits de paiement prévisibles pour 2006 pourrait s'élever à environ de **42,7 M€** pour ce qui concerne les travaux effectués en maîtrise d'ouvrage propre et à environ **3,7 M€** pour les subventions d'équipement et les fonds de concours versés à des maîtres d'ouvrage extérieurs.

Le montant des C.P ouverts en 2005 (après DM3) s'est élevé à environ **39 M€**.

L'action municipale est guidée depuis 2001 par un certain nombre d'ambitions visant à rendre notre ville plus **solidaire**, **agréable**, **moderne** et **rayonnante**. Elles ont façonné l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement 2002-2007 et l'ajustement 2002-2008.

Ces différents thèmes guideront l'action municipale jusqu'au terme de ce plan pluriannuel d'investissement. Ils participeront à la transformation du tissu urbain de la Ville de Rouen à

l'horizon 2010 pour aboutir à une communauté plus **dynamique, solidaire** et **ouverte** sur l'extérieur.

3-1 Une ville solidaire

La volonté de rendre notre commune **plus solidaire** s'exprime au travers de nombreux programmes d'investissement qui sont réalisés directement par la ville, ou par des maîtres d'ouvrage extérieurs tels que Rouen Seine Aménagement pour ce qui concerne les conventions publiques d'aménagement ou le centre communal d'action sociale pour la réalisation d'une maison des aînés et la réhabilitation de ses locaux.

Le logement social

En 2006, la ville de Rouen participera sous la forme de subvention d'équipement pour les programmes sectoriels réalisés par les bailleurs sociaux tant en ce qui concerne la construction sociale neuve que la réhabilitation de logements sociaux. L'engagement a été pris vis à vis de Rouen Habitat d'une subvention situé entre **9** et **10 M€** sur 9 ans dans le cadre du plan CGLLS et trouvera dès 2006 sa concrétisation à hauteur de **1 M€**.

Les Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) « Grand 'Mare » et « Grammont »

Elles poursuivent leur phase haute d'exécution avec la réalisation d'aménagements structurants. Les équipements prévus sont attendus par la population et seront facteurs de revitalisation de ces quartiers. Déjà le « Parc Grammont » ou les aires de jeux à la Grand'Mare (maîtrise d'ouvrage directe de la ville) contribuent à l'amélioration du cadre de vie. Cette dynamique d'aménagement est désormais en phase opérationnelle et les crédits de paiement en 2006 seront mobilisés à cet effet.

TEOR Hauts de Rouen

En outre pour les opérations réalisées directement par la ville, des crédits de paiement sont sollicités à hauteur de **3 M€** pour l'aménagement de TEOR sur les Hauts de Rouen.

3-2 Une ville agréable à vivre

L'amélioration de la qualité des espaces publics (rues et places, éclairage, espaces verts et plantations, mobilier urbain...), de la sécurité des déplacements et de l'animation de la ville correspond à notre volonté d'aboutir à une ville plus **agréable à vivre**.

L'amélioration des espaces publics

Outre les crédits de paiement liés à la **maintenance du patrimoine** et les **divers aménagements urbains**, le budget 2006 prévoit des crédits destinés à financer les projets en phase finale de réalisation (protection du plateau piétonnier, ...), la mise en place active de bacs enterrés (250 K€ dès 2006) en remplacement des bacs particulièrement inesthétiques mis en place fin des années 90, et la mise en place du stationnement résidentiel. Il convient également de souligner l'effort fait par la ville pour la réalisation de TEOR au centre ville (167 K€ de crédits de paiement ouverts en 2005, plus de 450 K€ envisagés en 2006).

La création de nouveaux espaces verts

Outre les crédits consacrés à l'acquisition de matériels, au réaménagement d'espaces paysagers, des crédits seront inscrits pour l'aménagement des cimetières et du columbarium.

Les opérations menées au titre du FISAC Quartiers

Les opérations réalisées dans le cadre du **F.I.S.A.C.** (Fonds d'Intervention et de Sauvegarde pour l'Artisanat et le Commerce) ont permis la rénovation de la rue **de la République**. L'action sera poursuivie avec la **rue Lafayette**. Cette action sera complétée par des aides versées dans le cadre de la rénovation **des façades commerciales**. Ces dernières se caractérisent par une montée en puissance significative.

3-3 Une ville moderne

Cette ambition portée par l'équipe municipale doit permettre à la ville de Rouen d'évoluer vers plus de **modernité** et de **réactivité** afin d'être plus proche de ses habitants et de créer de nouveaux pôles d'activités tournés vers l'avenir.

L'adaptation de nos services publics aux besoins de notre temps se concrétisera par la réalisation dans le domaine de la petite enfance de la **Maison de la Famille** sur le secteur Grammont. Des crédits significatifs seront mobilisés pour la **crèche Payenneville** sans oublier les aménagements à réaliser sur les crèches existantes notamment la **réfection de la cour de la crèche Forbras**.

Il convient également de noter l'effort engagé par la ville pour réouvrir une **auberge de jeunesse** qui fait aujourd'hui particulièrement défaut pour accueillir convenablement les jeunes voyageurs du monde entier.

Quant aux écoles, en complément du programme de travaux divers sur les établissements scolaires, l'année 2006 déclinera le programme annuel de **rénovation des cours d'écoles** pour lequel un crédit de **300.000 €** sera affecté les prochaines années.

L'amélioration du service public, engagé en 2005, sera poursuivie et achevée en 2006 grâce à un programme important de travaux destiné à améliorer l'accueil du public au sein de l'Hôtel de Ville.

Une carte multi-services en 2006, cet outil sera mis en place dans toutes les écoles maternelles et primaires. Grâce à ce système, la Ville souhaite simplifier les transactions avec les rouennais en lien avec le développement des télé-procédures en leur permettant de régler leurs factures par de nouveaux moyens (Internet, carte bancaire). Très concrètement, les familles disposeront d'un compte qui permettra de gérer les activités péri-scolaires de leurs enfants. Elles auront le choix entre un paiement d'avance ou à terme échu, l'ensemble des sommes dues étant alors regroupées sur une seule facture. Dès 2006, la restauration scolaire, les études surveillées et les garderies seront concernées par ce projet. Les crèches et haltes-garderies en seront équipées en 2007.

3-4 Une ville rayonnante

Le rayonnement de la ville de Rouen au sein de notre Région constitue une grande ambition portée par le plan pluriannuel d'investissement 2002-2008. Il s'agit de valoriser les atouts de la capitale normande sur le plan économique, portuaire ou culturel.

La réouverture du Muséum d'Histoire Naturelle a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme de **1,46 M€** en 2005. Un crédit de paiement de **900 K€** en vue de la réalisation des premiers travaux sera inscrit en 2006.

Enfin, les travaux divers sur le **patrimoine historique** seront poursuivis avec près de 411 K€ consacrés aux travaux de l'église Saint Ouen (Tour couronnée) et plus de 450 K€ pour l'aménagement muséographique du Gros Horloge.

A côté de ces évolutions habituelles des masses budgétaires qui décrivent financièrement l'action municipale, l'année 2006 verra la mise en place d'une importante réforme de l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 dont les principales évolutions vous sont présentées sous forme synthétique en 3^{ème} partie de ce document.

III – LA REFORME DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

M14 AU 1^{er} JANVIER 2006

L'instruction budgétaire et comptable M14, dont le cadre est posé par la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, a été généralisée en 1997.

Elle a apporté aux communes, aux groupements de communes et à leurs établissements publics administratifs, un cadre budgétaire et comptable nouveau, qui a permis notamment d'améliorer leur information budgétaire et financière.

Après une phase de stabilité, un certain nombre de simplifications et de correctifs s'avère nécessaire, tout en gardant la cohérence d'ensemble de l'instruction budgétaire et comptable.

Aussi, en décembre 2002, lors des débats parlementaires relatifs à la loi M52 visant à rénover le cadre budgétaire et comptable des départements, Monsieur PLAGNOL, secrétaire d'État à la réforme de l'État, a annoncé l'ouverture d'un chantier de simplification de la M14 et la constitution d'un groupe de travail mis en place au sein du Comité des Finances Locales.

Ce groupe de travail composé d'élus, de représentants des associations d'élus, d'administratifs des collectivités territoriales, de représentants des administrations centrales (DGCL et DGCP) ainsi que de comptables du Trésor a émis une série de propositions tendant à la réalisation de l'objectif d'un renforcement de l'efficacité budgétaire et comptable de la M14 et d'une meilleure lisibilité des documents budgétaires pour les élus et les citoyens.

Il s'est par ailleurs attaché à rechercher une plus grande cohérence entre les règles applicables aux différents niveaux de collectivités.

Pour ce faire, il a recensé les principales difficultés posées par le cadre actuel, afin de proposer des mesures concrètes d'amélioration et de simplification.

A partir de l'examen des points soulevant des difficultés, des propositions de modifications ont été dégagées, autour de deux axes :

- la simplification des procédures budgétaires et comptables, dans le sens d'une plus grande souplesse pour les élus et de leurs équipes,
- l'amélioration de la lisibilité des documents budgétaires, afin de faciliter leur compréhension et leur maniement.

Les principales mesures applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 sont les suivantes :

1 - Simplification des procédures budgétaires et comptables :

Débudgétisation et simplification des opérations d'ordre budgétaires complexes d'affectation, de mise à disposition, en concession ou en affermage : il s'agit d'opérations patrimoniales complexes mais budgétairement neutres qui seront désormais constatées par le seul comptable, sur information transmise par l'ordonnateur

Simplification du traitement budgétaire des opérations de cessions d'immobilisations à titre onéreux : au budget, seul le prix de cession est inscrit en section d'investissement. La description

complète au stade de l'exécution (annexe spécifique au compte administratif), reposera sur un mécanisme de crédits « automatiquement ouverts ». L'émission des titres de recettes relatifs aux opérations d'ordre liées aux cessions ouvre automatiquement des crédits pour prendre en charge les mandats d'ordre correspondants permettant ainsi de constater la sortie de l'immobilisation et le transfert du prix de cession en recette de la section d'investissement.

Création de chapitres globalisés « opérations d'ordre budgétaires » permettant d'améliorer la lecture directe du budget en mettant en évidence les opérations réelles (qui ne seront plus mêlées aux opérations d'ordre budgétaires), l'autofinancement (chapitres « transferts entre les sections » et virement à la section d'investissement) et de globaliser les crédits d'ordre pour une plus grande souplesse d'utilisation.

Suppression des provisions réglementées au profit de la mise en place d'un régime de provisions basé sur des risques réels assortie de la possibilité d'étaler la dotation aux provisions en amont du risque, lorsque cet étalement est possible. L'assemblée délibérante devra se prononcer sur le caractère des provisions qui peuvent être semi-budgétaires (régime de droit commun) ou budgétaires (sur délibération). Le cautionnement obligatoire lors de l'octroi d'une garantie d'emprunt non provisionnée est supprimé.

Harmonisation du traitement budgétaire des Intérêts Courus Non Échus (ICNE) avec celui des autres charges et produits rattachés : débudgétisation des comptes 1688 et 2768 « intérêts courus », contre-passation des ICNE par annulation de l'opération de rattachement comme les autres rattachements de charges et produits et, enfin, subdivision des comptes 6611 et 762 afin d'identifier les flux réels et les flux de « rattachement ».

Les subventions d'équipement versées s'imputeront désormais directement en section d'investissement en tant qu'immobilisations incorporelles dans un chapitre 204 et le dispositif complexe d'étalement de charges est supprimé au profit de l'amortissement obligatoire au compte 2804. Le critère de « fonds de concours », catégorie particulière de subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics, est supprimé et les durées d'amortissement sont unifiées sur 15 ans quelque soit le type de bénéficiaire (public ou privé).

Possibilité de reprendre certains excédents d'investissement en section de fonctionnement, soit dans le cadre d'une procédure banalisée soit, plus exceptionnellement, lorsqu'il s'agira d'excédents d'investissements particuliers (essentiellement des prélèvements de précaution sans emploi ou pour des travaux abandonnés).

Dispense de délibération d'affectation du résultat par affectation automatique du résultat de fonctionnement reporté excédentaire en section de fonctionnement, dès lors que le compte administratif de l'année précédente ne fait pas ressortir de besoin de financement de la section d'investissement et que l'assemblée délibérante n'en décide pas autrement.

Enfin il n'y aura plus d'obligation de budget distinct en matière de TVA mais la collectivité devra s'organiser pour assurer un suivi extra-comptable des opérations assujetties vis-à-vis des services fiscaux sous forme de registres annexes des données permettant d'établir et de justifier chaque déclaration (acquisitions, cessions, montant des opérations imposées et non imposées). Ces opérations seront par ailleurs récapitulées sur un état joint au compte administratif.

Clarification en matière de décisions d'attribution des subventions : la liste des subventions prévues figurant au budget (au niveau du détail des articles ou en annexe du budget) vaut décision d'attribution des subventions au bénéficiaire figurant sur cette liste et par suite pièce justificative de

la dépense (jointe à l'appui du mandat). La liste des concours attribués par la commune à des tiers sous forme de prestation en nature ou de subventions devra être jointe en annexe du CA. Cette annexe au compte administratif synthétise, dans un but informatif, les décisions d'octroi sur lesquelles l'assemblée délibérante s'est prononcée en cours d'année.

Introduction (pour toutes les communes, groupements de communes et leurs établissements publics administratifs) de la pluriannualité pour les dépenses de fonctionnement autres que celles relatives aux dépenses de personnel et aux subventions versées à des organismes privés (AE/CP). Le vote des AP-AE est déconnecté du débat d'orientation budgétaire (DOB) afin de ne pas empêcher le vote d'AP/AE qui n'auraient pas été présentées au DOB et une annexe budgétaire normalisée est créée pour le suivi des AP/AE-CP.

2 – Amélioration de la lisibilité des documents budgétaires :

Allègement du volume et amélioration de la lisibilité des documents budgétaires par la standardisation des maquettes quelle que soit la taille des communes et organismes appliquant le cadre budgétaire et comptable M14 : tableaux synthétiques facilitant le vote, réduction ou simplification du nombre d'annexes et valorisation de certaines informations financières.

Il convient dès à présent d'attirer l'attention sur une modification substantielle de la maquette budgétaire. Celle-ci est en cours de changement dans l'outil informatique Gestion Financière et Comptable de la Ville.

* *
 *
 *

Telles sont les orientations budgétaires que je propose au débat de notre assemblée délibérante en vue de la préparation du budget 2006.

Jean-Michel GUYARD
Adjoint au Maire
Chargé des Finances
et de la Planification